

## 31. Participation à l'Amicale du Personnel – Délibération.

### Délibération 2023-06-27-095

#### Rapport

|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| Rapporteur                        | M. BOUTET |
| Nombre de conseillers en exercice | 84        |
| Nombre de conseillers présents    | 58        |
| Nombre de pouvoirs                | 10        |
| Nombre de votants                 | 68        |

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Jacques BOUTET, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, qui expose à l'assemblée que, l'an dernier, la Communauté de Communes a participé financièrement au fonctionnement de l'amicale du personnel qui regroupe les agents de la Mairie de Montville et de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

Vu l'article L.2312-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 03 avril 2023 adoptant le budget principal 2023 ;

Il est donc proposé d'accorder en 2023 une subvention de 3 200 € à cette association. Cette somme est inscrite au compte 65748 du budget principal de la collectivité.

#### Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De fixer à 3 200 € la participation 2023 à l'Amicale du Personnel ;
- D'autoriser l'imputation de la dépense correspondante au compte 65748 du BP 2023.

|                   |    |
|-------------------|----|
| Nombre de votants | 68 |
| Votes pour        | 68 |
| Votes contre      | 0  |
| Abstention        | 0  |

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le secrétaire de séance

